

# La Société Vieille Maison

## *Rencontre Inaugurale*

### **ORDRE DU JOUR**

**Le 16 Avril 2022, chez Harold C Robicheau, 13:30hr**

- 1. Ouverture de Assemblée 14hrs – durée 3 minutes**
  - a. Le ou la déléguée de la *Société Acadienne* déclare à ceux présents l'ouverture de la première assemblée délibérante de La Société Vieille Maison.
  
- 2. Lecture et adoption de l'Ordre du Jour – durée 3 minutes**
  - a. Le ou la déléguée fait la lecture de l'ODJ.
  - b. Une personne doit proposer l'adoption de l'ODJ
  - c. Une personne doit seconder l'adoption de l'ODJ
  
- 3. Prise de présence – durée 5 minutes**
  - a. Le ou la déléguée demande à ceux présents de s'identifier.
  - b. Chaque personne se nomme et se présente (tour de table rapide)
  - c. Les noms de tout ceux présents sont inscrit au Procès-Verbal.
  
- 4. Mots de bienvenue – durée 5-10 minutes**
  - a. Harold souhaite la bienvenue
  - b. Daniel explique l'état actuel du projet, le partenariat d'incubation, et la proposition des propriétaires

## **5. Tour de table portant sur l'Acte d'Incorporation**

– *durée imprévue*

- a. Chaque personne présente; discussion libre portant sur les étapes d'incorporation.

## **6. Nomination du Conseil d'Administration – *durée 15 minutes***

- a. Le ou la déléguée demande à l'assemblée s'il y a des nominations pour les postes de CA.
- b. Chaque personne peut soit se nommer eux-mêmes, ou nommer quelqu'un d'autre ici assemblée.
- c. Lorsqu'une personne est nommée au poste, le ou la déléguée posera donc la question si la personne accepte la nomination.
- d. Le ou la déléguée posera donc la question, *par trois fois*, «Il y a-t-il d'autres nominations pour ce poste?»
- e. S'il n'y a qu'un candidat au poste, il sera élu par acclamation.
- f. Dans le cas qu'il se présente plus d'un candidat au poste, un vote à main levées déterminera le gagnant. Si le résultat du vote est ex aequo, le ou la déléguée peut proposer un poste ex aequo (co-présidence, etc.) aux deux candidats, qui doivent accepter de partager le rôle. Le cas échéant, le ou la déléguée peut inscrire son vote au bulletin.
- g. Les postes à combler sont : Président (1), Vice-Président (1), Secrétaire/Trésorier (1), Directeurs (2+).

**7. Mot du président – 3 minutes**

- a. Le nouveau président remercie le ou la déléguée.
- b. Le ou la présidente déclare l'assemblée dorénavant constituer en association muséologique.

**8. Agent Autorisée – 3 minutes**

- a. Que l'Agent Autorisée soit Harold Robicheau
- b. Doit être proposée et appuyée.

**9. Varia – 1 minute**

- a. Que toute autre sera remis à la prochaine rencontre du CA
- b. Doit être proposée et appuyée.

**10. Prochaine réunion**

- a. Date et heure de la prochaine réunion
- b. Doit être proposée et appuyée.

**11. Levée de l'assemblée**

- a. La levée de l'assemblée doit être proposer par un membre de l'assemblée délibérante.
- b. Il n'est pas nécessaire d'appuyer cette proposition
- c. L'heure de la levée de l'assemblée doit être inscrite au PV.

Après :

**Signature de l'Acte d'Incorporation**